

Hochfeldem, le 17 Octobre 2019

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous vous faisons part de nos doléances concernant l'établissement du PLU de la communauté des communes.

Nous sommes propriétaire de la parcelle 96 placée en zone AC. Néanmoins, l'accès à cette parcelle d'après notre exploitation nécessite une traversée du village avec son lot de contraintes réciproque pour les riverains. De plus, cette parcelle 96 se trouve en zone inondable le long d'un cours d'eau. Nous vous sollicitons pour le déplacement de cette parcelle AC vers la parcelle 65, parcelle en propriété mais avec des modalités d'accès direct via le chemin d'exploitation depuis notre ferme d'élevage.

Nous vous faisons parvenir ci-joint une note explicative de 5 feuilles avec des plans cotés expliquant notre situation ainsi qu'à titre d'information nous vous avons détaillé sur l'un des plans en annexe que la parcelle section 18 n°44 ne nous appartient pas et n'est pas exploitée par notre ferme d'élevage (cf annexe 2)

En vous remerciant d'avance pour l'attention portée à nos demandes et en espérant qu'elles soient intégrées à la définition du PLU.

Veuillez agréer Monsieur le commissaire enquêteur, en l'expression de nos respectueuses salutations,

Cordialement

Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur

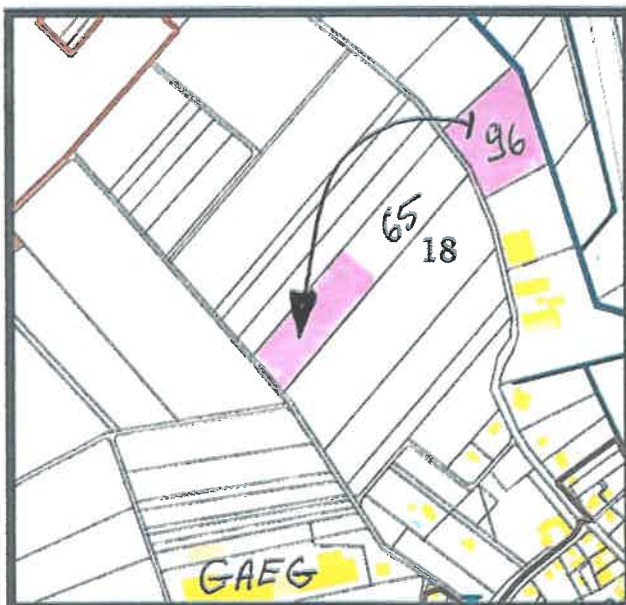
Concerne BOSENDORF

La parcelle 96 a été placée en zone AC Malgré que cette parcelle se trouve en grande partie en zone inondable.

Nous n'avons pas eu connaissance d'une réunion publique. C'est pourquoi nous sollicitons la possibilité de déplacer la zone AC de la parcelle 96 dans sa totalité sur la partie haute de la parcelle 65. Cette solution sera plus adaptée pour mettre un hangar de stockage de plus 1000 balles de paille. Le risque d'incendie de la ferme ou autres habitations serait évité.

La zone AC à côté de notre ferme est un terrain qui ne nous appartient pas. Il est vital pour nous d'avoir une zone proche de la ferme pour une future extension.

L'accès à la parcelle 96 nous oblige de traverser tout le village alors que la parcelle 65 a un chemin direct.



Suite Annexe 1

Même schéma avec image satellite :

Cour d'eau :
Bachgraben



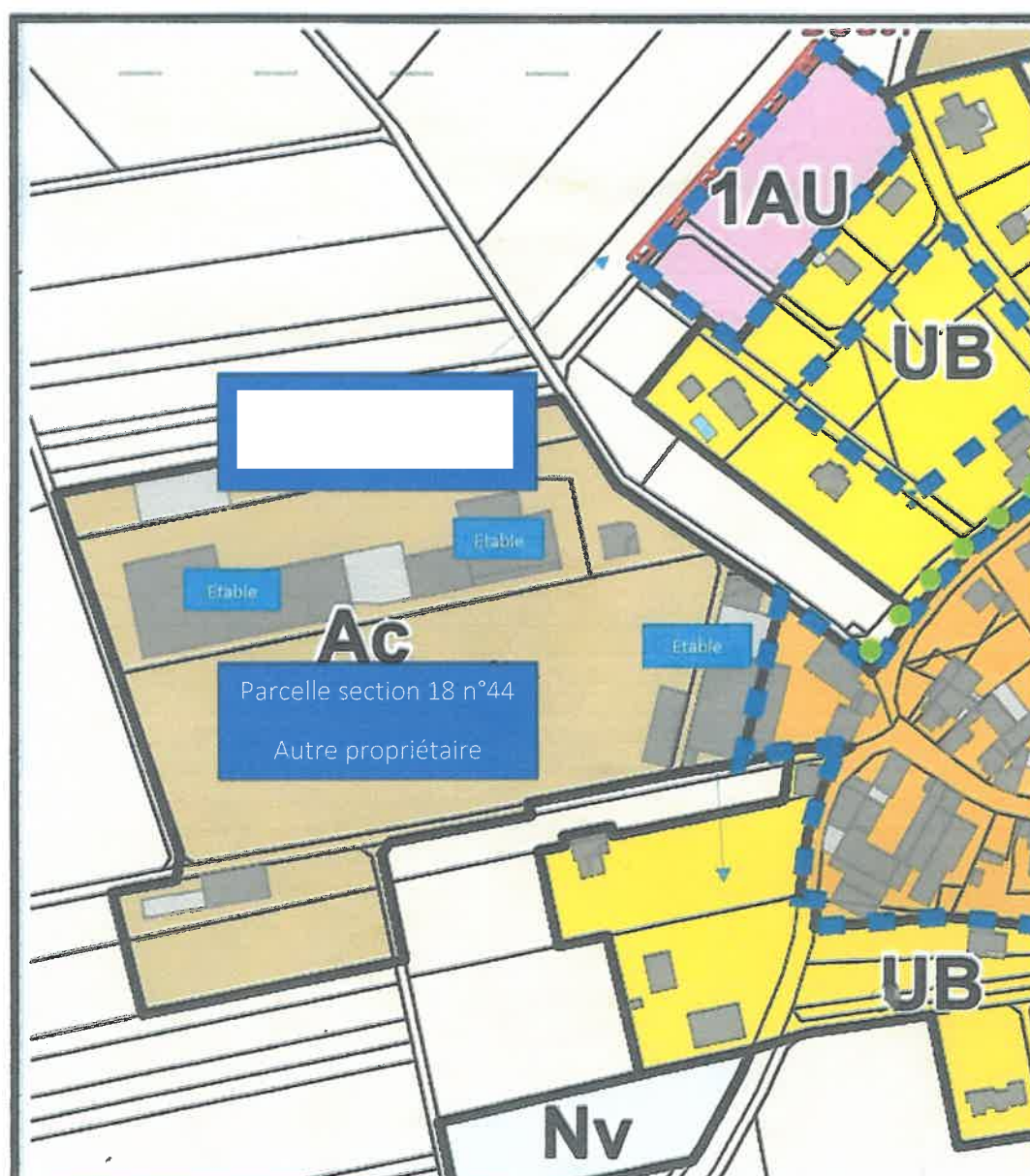
Comme vous pouvez le constater, ce déplacement nous serait bénéfique avec un accès direct sans passer par le village évitant de gêner les riverains tout en étant proche de notre ferme.

Concerne BOSSENDORF

La ferme d'élevage laitière est à proximité des nouvelles zones constructibles.

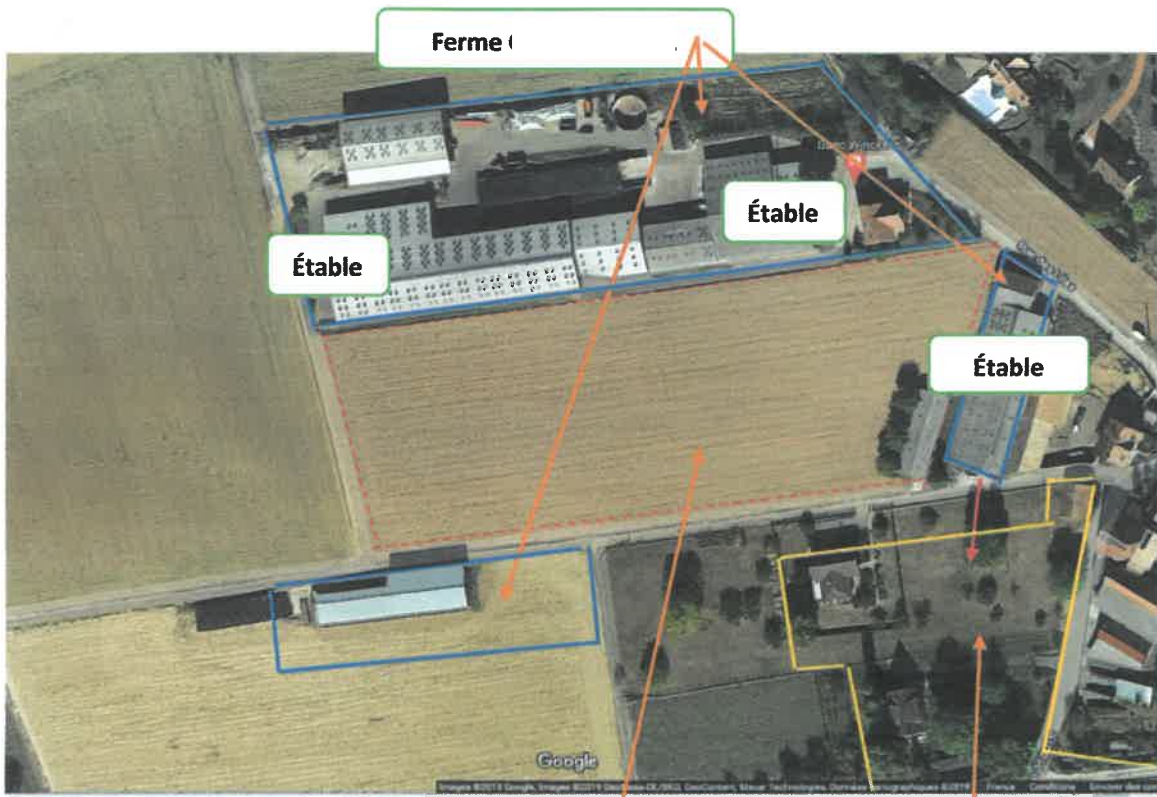
.Si la réglementation est respecté l'expérience nous a prouvé que des habitants à plus de 100 mètres se plaignent des nuisances olfactives et sonores. Le travail sur une ferme c'est du matin à tard le soir et 365 jours par an.

Pour ces raisons nous souhaitons que les futurs acquéreurs soient informés de ces nuisances et qu'ils s'engagent à ne pas s'opposer au bon fonctionnement de notre activité.



Suite Annexe 2

Même schéma avec image satellite :



Cette zone AC entouré en pointillé rouge est la parcelle section 18 n°44 appartenant à un autre exploitant. Elle ne bénéficie pas à notre exploitation.

Zone UB entouré en jaune, définie à moins de 100 mètres de notre étable, pouvant engendrer des problèmes de nuisance